

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER, Pascal MAZÉ, Manuela PIOU, Arnaud GOYÉ, Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE.

Absents excusés : Michel DEROO (pouvoir à Pascal MAZÉ), Ludovic LEGENDRE (pouvoir à Gladys TORTAY), Cécile JANVIER (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON), Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Caroline BATTEUX-LEVEAU (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Nadège TERREAU (pouvoir à Arnaud GOYÉ), Isabelle YVON (pouvoir à Stéphanie SIMON), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Manuela PIOU

Était également présent : Isabelle DURAND, Secrétaire Générale.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 06/06/2017

1. Finances : Décision modificative des budgets
2. Travaux :
 - a. Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la place du 11 novembre
 - b. Demande de subvention auprès du Conseil départemental et du conseil régional pour les travaux d'aménagement du Houssay
3. Houssay :
 - a. Tarif 2018 camping
 - b. Gratification à une stagiaire
 - c. Modification du règlement pêche
4. Urbanisme :
 - a. Approbation de la modification du PLU
 - b. Achat maison rue d'Allonnes, emplacement réservé au PLU
 - c. Convention avec Etude et Chantiers
 - d. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
5. Ressources humaines :
 - a. Modification du tableau des effectifs : avancement de grade
 - b. Recrutement pour accroissement d'activités
6. Communauté de communes du Val de Sarthe :
 - a. Adhésion de la commune de Cérans-Foulloutourte à la Communauté de communes du Val de Sarthe
 - b. Dossier en cours
7. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 et 27 juin 2017
8. Divers

1. Finances : Décision modificative des budgets
Délibération 2017/07/01 : Décision modificative n°1 du budget de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 10/03/2016,

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances.

Afin de procéder à des écritures de régularisation, et de réajustement de certains comptes, il est proposé une décision modificative comme suit, validée par la commission finances en date du 19/06/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, adopte la décision modificative n°1/2017 du budget de la commune, dont le détail est présenté ci-dessus.

Date	Intitulé	article	Service	montant	explications
28/03/17	Aménagement de terrains	2128	0520	2 800,00	Réhaussement regard cours école - non prévu au BP2017 travaux devis 2754€
12/06/17	Matériel roulant	21571	028	-2 800,00	Réhaussement regard cours école - non prévu au BP2017 travaux
15/06/17	acquisition terrains bâtis	2118	0599	18 000,00	Acquisition maison 4 rue d'Allonnes (prix vte 90 000€+3000€ (frais estimés)-bp2017 cpte 2118 inscrit 75000€ donc besoin financement 18000€
15/06/17	acquisition terrains non bâtis	2111	0598	-9 800,00	transfert 9800€ au compte 2118
15/06/17	installations de voirie	2152	050	-1 200,00	transfert de 1200€ au compte 2118 (déduction ligne mobilier urbain)
15/06/17	autres immobilisations corporelles	2188	045	-4 400,00	transfert de 4000€ au compte 2118 (déduction ligne illuminations)
15/06/17	Aménagement de terrains	2128	066	-2 600,00	transfert au compte 2118 (ligne aire de jeux presbytère)
12/06/17	Aménagement de terrains	2128	066	-22 400,00	aire de jeux (Rue du presbytere) : jeux et aménagement
12/06/17	autres réseaux	21538	049	12 300,00	extension eau potable la Pierre M Lefevre devis de 12245,95
12/06/17	autres réseaux	21538	049	2 800,00	Extension eau potable la Pierre M Guiard devis de 2795,28
12/06/17	Aménagement de terrains	2128	0598	2 000,00	création massif gymnase
12/06/17	Aménagement de terrains	2128	0598	3 200,00	création parking rue des Tisserins
12/06/17	Aménagement de terrains	2128	0598	2 100,00	devis de 2080,80€ éclairage terrain pétanque changement luminaires
18/04/17	autres installations, matériels et outillages techniques	21578	049	6 252,00	Reconditionnement et sécurisation vannes décharge moulin Perthuis Reconditionnement et sécurisation vannes décharge moulin Perthuis -
15/06/17	autres bâtiments publics	21318	0599	-6 252,00	transfert de 6252€ (déduction ligne rénovation bâtiments)
12/06/17	Matériel roulant	21571	028	-16 000,00	désamiantage maison place 11 novembre
12/06/17	autres bâtiments publics	21318	0599	16 000,00	désamiantage maison place 11 novembre
11/05/17	autres réseaux	20422	049	2 900,00	Enfouissement réseau Orange RD51 lieu-dit Genetay La Lande fact 2892
11/05/17	autres réseaux	20422	049	52 000,00	Dissimulation des réseaux téléphoniques aériens fact 51 909
11/05/17	autres réseaux	20422	049	18 000,00	Dissimulation des réseaux téléphoniques aériens fact 17 992
15/06/17	autres bâtiments publics	21318	0599	-72 900,00	enfouissement réseaux téléphoniques (2900+52000+18000) tranfert de l'enveloppe rénovation bâtiments

Date	Intitulé	article	Service	montant	explications
17/05/17	matériels d'animation	60632	05203	2 000,00	demande de Nathalie Monceau budget TAP pour rentrée scolaire 2017-2018
17/05/17	matériels d'animation	60632	05203	3 000,00	(création nouvelles activités)
20/06/17	fêtes et cérémonies	6232	079	-2 000,00	Budget marché de Noël
15/06/17	autres charges exceptionnelles	6718	020	-3 000,00	compte de réserves
12/06/17	entretien terrain	61521	0598	3 000,00	réaménagement rond point route de Fillé
12/06/17	entretien voies et réseaux	615231	0598	-3 000,00	curage ruisseau Vaudelays
06/06/17	entretien gymnase	615221	0530	26 000,00	nettoyage façade devis de 25 754,58€
15/06/17	peinture fresque gymnase	6288	0530	-20 000,00	transfert du compte 6288 (ligne façade gymnase)
15/06/17	autres charges exceptionnelles	6718	020	-2 000,00	compte de réserves : Nicolas et Ulysse ont proposé de récupérer sur les lignes destinées aux boissons et catering or ces 2 lignes ne sont pas assez créditées vu les engagements pris à ce jour, il est préférable de ne pas prendre sur ses 2 lignes tant que les festivités ne sont pas passées
30/06/17	fêtes et cérémonies	6232	073	-1 000,00	récupération par Ulysse et Nicolas sur ligne anniversaire 20 gymnase
30/06/17	fournitures de petits équipements	60632	087	-3 000,00	récupération par Ulysse et Nicolas sur ligne Family race (course ludique)
18/04/17	annonces et insertion	6231	020	1 270,00	insertion presse modification PLU fact 1260,96€ - non prévu au BP2017 fact 1261€
18/04/17	Divers	6238	039	200,00	10 affiches format A2 modif plu - non prévu au BP2017 fact de 192€
12/06/17	entretien de terrains	61521	061	-1 470,00	transfert du compte 6231-6238 (ligne fleurissement)

2. Travaux :

a. Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la place du 11 novembre

Délibération 2017/07/02 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Un marché sous la forme d'une procédure adaptée a été engagé pour les travaux d'aménagement de la place du 11 novembre, comprenant deux lots :

Lot 1 Démolition, VRD, Maçonnerie, Serrurerie

Lot 2 : Espaces verts.

Deux entreprises ont répondu pour le lot 1, six entreprises ont répondu pour le lot 2.

L'entreprise Champ Libre, maître d'œuvre a analysé les offres.

Après négociation, il est proposé de retenir l'entreprise SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT pour les deux lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 4 voix contre (Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON) :

- **retient pour les travaux d'aménagement de la place du 11 novembre, l'entreprise SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT 1rue du Bois du Frou ZA Maine Eco Park 72170 MARAESCHE représentée par Monsieur JULIEN Marc, Président, pour un montant total de 139 544.63 € HT soit 167 453.55 € TTC.**

Lot 1 : 114 232.72 € HT – 137 079.26 € TTC

Lot 2 : 25 311.91 € HT – 30 374.29 € TTC

- **mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces annexes,**
- **dit que cette dépense est prévue au budget de la commune.**

b. Demande de subvention auprès du Conseil départemental et du conseil régional pour les travaux d'aménagement du Houssay

Suite à appel d'offres infructueux, cette question est reportée.

3. Houssay :

a. Tarif 2018 camping

Délibération 2017/07/03 :

M. le Maire donne la parole à Karine LEBATTEUX, Adjointe chargée de la base de Loisirs du Houssay qui présente la modification des tarifs du camping à compter du 1^{er} janvier 2018, proposée par la commission Houssay,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, adopte les modifications présentées ci-dessous, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Tarifs des activités sur la base de loisirs du Domaine du Houssay 2016				
Désignations	HT	TVA 20%	TTC	2018
Base de loisirs				
Ticket entrée /location Houssay : juillet et août	1,67 €	0,33 €	2,00 €	2,00 €
Pêche au Domaine				
Pêche à la journée	4,17 €	0,83 €	6,00 €	6,00 €
Pêche à la semaine	20,83 €	4,17 €	25,00 €	25,00 €
Pêche à l'année	55,83 €	11,17 €	67,00 €	67,00 €
Pêche carliste 24h	12,50 €	2,50 €	15,00 €	15,00 €
Pêche carliste 72h	29,17 €	5,83 €	35,00 €	35,00 €
Pêche sur le carpodrome	6,67 €	1,33 €	8,00 €	8,00 €
Camping du Houssay				
Emplacement ou garage mort	2,29 €	0,46 €	2,75 €	3,00 €
Véhicule moteur : voiture, moto, camping car	1,83 €	0,37 €	2,20 €	2,50 €
Adulte	2,29 €	0,46 €	2,75 €	3,00 €
Enfant (- de 8 ans)	1,38 €	0,27 €	1,65 €	2,00 €
Branchement électrique	2,29 €	0,46 €	2,75 €	3,00 €
Chat et Chien	0,42 €	0,08 €	0,50 €	0,50 €
Taxe de séjour adulte	/	/	0,22 €	0,22 €
Forfait 2 personnes	11,37 €	2,30 €	13,64 €	14,94 €
Supplément semaine mécanique / nuit / personne				2,00 €
Location vélo à la journée	8,33 €	1,67 €	10,00 €	10,00 €
Location de vélo à la semaine	50,00 €	10,00 €	60,00 €	60,00 €
Forfait ménage	41,67 €	8,33 €	50,00 €	50,00 €
Caution pour vélo, casque et cadenas	208,33 €	41,67 €	250,00 €	250,00 €
Caution pour chalet et bengalows toilés	208,33 €	41,67 €	250,00 €	250,00 €
Caution pour les badges de l'entrée	16,67 €	3,33 €	20,00 €	20,00 €
Caution pour les prises électriques camping	25,00 €	5,00 €	30,00 €	30,00 €
Mugs Domaine du Houssay	4,17 €	0,83 €	5,00 €	5,00 €
Borne de camping car	1,67 €	0,33 €	2,00 €	2,00 €
Chalets et bengalows toilés				
une nuit Chalet basse saison	50,00 €	10,00 €	60,00 €	60,00 €
une nuit Chalet moyenne saison	58,33 €	11,17 €	70,00 €	70,00 €
une nuit Chalet haute saison	66,67 €	13,33 €	80,00 €	80,00 €
une nuit Chalet course mécanique	83,33 €	16,67 €	100,00 €	100,00 €
une semaine Chalet basse saison	300,00 €	60,00 €	360,00 €	360,00 €
une semaine Chalet moyenne saison	350,00 €	70,00 €	420,00 €	420,00 €
une semaine Chalet haute saison	400,00 €	80,00 €	480,00 €	480,00 €
une semaine Chalet course mécanique	500,00 €	100,00 €	600,00 €	600,00 €
une nuit bengalows toilés basse saison	29,17 €	5,83 €	35,00 €	35,00 €
une nuit bengalows toilés moyenne saison	29,17 €	5,83 €	35,00 €	35,00 €
une nuit bengalows toilés haute saison	41,67 €	8,33 €	50,00 €	50,00 €
une nuit bengalows toilés course mécanique	62,50 €	12,50 €	75,00 €	75,00 €
une semaine bengalows toilés basse saison	175,00 €	35,00 €	210,00 €	210,00 €
une semaine bengalows toilés moyenne saison	175,00 €	35,00 €	210,00 €	210,00 €
une semaine bengalows toilés haute saison	250,00 €	50,00 €	300,00 €	300,00 €
une semaine bengalows toilés course mécanique	375,00 €	75,00 €	450,00 €	450,00 €
Caution pour chalet période basse	208,33 €	41,67 €	250,00 €	250,00 €
Activités groupes et séminaires				
Location de frisbee pour le disc golf	1,67 €	0,33 €	2,00 €	2,00 €
Mise à disposition de matériel	4,17 €	0,83 €	5,00 €	5,00 €
Activités classiques	8,33 €	1,67 €	10,00 €	10,00 €
Activités longues, raids, séminaires	12,50 €	2,50 €	15,00 €	15,00 €
Activités journées, laser tag, personnalisées	16,67 €	3,33 €	20,00 €	20,00 €
Tarifs port de plaisance du Domaine				
Inférieur à 5,5m à l'année	133,33 €	26,67 €	160,00 €	160,00 €
Inférieur à 6,5m à l'année	150,00 €	30,00 €	180,00 €	180,00 €
Inférieur à 7,5m à l'année	166,67 €	33,33 €	200,00 €	200,00 €
Inférieur à 8,5m à l'année	183,33 €	36,67 €	220,00 €	220,00 €
Inférieur à 9,5m à l'année	200,00 €	40,00 €	240,00 €	240,00 €
Supérieur à 9,5m à l'année	216,67 €	43,33 €	260,00 €	260,00 €
Inférieur à 5,5m à la Journée	11,67 €	2,33 €	14,00 €	14,00 €
Inférieur à 6,5m à la journée	13,33 €	2,67 €	16,00 €	16,00 €
Inférieur à 7,5m à la journée	15,00 €	3,00 €	18,00 €	18,00 €
Inférieur à 8,5m à la journée	16,67 €	3,33 €	20,00 €	20,00 €
Inférieur à 9,5m à la journée	18,33 €	3,67 €	22,00 €	22,00 €
Supérieur à 9,5m à la journée	20,00 €	4,00 €	24,00 €	24,00 €
Inférieur à 5,5m à la semaine	40,00 €	8,00 €	48,00 €	48,00 €
Inférieur à 6,5m à la semaine	43,33 €	8,67 €	52,00 €	52,00 €
Inférieur à 7,5m à la semaine	46,67 €	9,33 €	56,00 €	56,00 €
Inférieur à 8,5m à la semaine	50,00 €	10,00 €	60,00 €	60,00 €
Inférieur à 9,5m à la semaine	53,33 €	10,67 €	64,00 €	64,00 €
Supérieur à 9,5m à la semaine	56,67 €	11,33 €	68,00 €	68,00 €

b. Gratification à une stagiaire

Délibération 2017/07/04 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que la commune a accueilli Suzy ORY, du 22 mai au 23 juin 2017, en stage au Houssay, dans le cadre d'un BTS Tourisme.

Suzy a accompagné pendant son stage Mathieu PONS et Marine BOURGEOIS dans la mise en place de la saison 2017 sur le camping, les locations de chalets et bengalows, et pendant les 24h00...

Sa participation et son sérieux ont été appréciés;

Il est proposé de verser à Suzy une gratification.

Pour information, la réglementation en vigueur applique une gratification horaire minimale lorsque, au cours d'une même année d'enseignement, la durée de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à 308 heures.

Suzy a effectué moins de 308 h, cependant, il est proposé de lui verser une gratification d'un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, accepte de verser une gratification d'un montant de 200 € à Suzy ORY au titre de son stage mentionnée ci-dessus.

c. Modification du règlement pêche

Délibération 2017/07/05 :

M. le Maire donne la parole à Karine LEBATTEUX, Adjointe chargée de la base de loisirs du Houssay qui présente les modifications du règlement pêche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour adopte le règlement pêche annexé à la présente.

4. Urbanisme :

a. Approbation de la modification du PLU

Délibération 2017/07/06 :

Vu le code de l'urbanisme et notamment aux articles L. 123-13 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 15 octobre 2017 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté municipal n° 2017-13 en date du 10 avril 2017 mettant le projet de modification du PLU à enquête publique,

Vu les avis du commissaire enquêteur à savoir :

➤ favorables sans réserve

- 1^{er} objet : recomposition de l'emplacement réservé n°14, destiné à sécuriser les liaisons cyclables à travers le hameau des Vigneaux,

- 2^{ème} objet : recomposition de l'emplacement réservé n°16, sur la base des études techniques du département, destiné à sécuriser les sorties de véhicule du chemin des Loges sur la RD 212,

- 4^{ème} objet : suppression de l'emplacement réservé n°11 (liaison piétonne) compte tenu de la possibilité d'un parcours alternatif,

- 5^{ème} objet : modification du zonage UZa de la route des Aulnays : secteur à passer en UZi

➤ Favorables avec réserve

- 3^{ème} objet : suppression de la « liaison à prévoir » sur la partie ouest du hameau des Vigneaux.

RESERVE : prévoir un cheminement mixte (cycles et piétons) sur l'emprise existante de la route de la Vaudelle).

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et 2 voix contre (Marc GABAY, Joëlle BRUNET) :

Décide d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

b. Achat maison rue d'Allonnes, emplacement réservé au PLU

Délibération 2017/07/07 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Mme JOUBERT est décédée le 18 mars 2017

Sans héritier direct, son frère M. HERON a mis en vente la maison.

Cette parcelle est en zone réservée (emplacement n°18) sur le PLU lors du mandat précédent pour l'objet suivant : « réalisation d'un minimum de 2 logements à destination de personnes âgées »

Superficie : 810 m²

Prix : 90 000 € avec meuble + frais notariés.

Le notaire a pris contact avec la mairie pour la vente, c'est à ce moment-là que la commune a signalé que cette propriété était classée en zone réservée.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- L'acquisition de cette propriété : la commune fait une offre d'achat.

- L'objectif de l'emplacement réservé.

o Soit la commune maintient les termes de l'emplacement réservé

o Soit la commune modifie la destination de cette propriété et doit prévoir une révision simplifiée du PLU pour services et espaces publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour, 9 voix contre (Pascal MAZE, Jean-Luc CHAMBRIER, Arnaud GOYE, Nadège TERREAU, Gladys TORTAY, Nathalie MONCEAU, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Ulysse GRUDE, Mickaël BEURY) et 2 absentions (Manuela PIOUS, Karine LEBATTEUX)

-Décide l'achat de la parcelle cadastrée AB n°287, sise 4 rue d'Allonnes 72700 SPAY, d'une superficie de 810 m²,

-Au prix de 90 000 €, frais d'acte environ 2 700 €,

-Cet achat a pour but de créer des services et espaces publics. L'objet de l'emplacement réservé sera donc modifié dans une prochaine modification du PLU.

-Mandate M. le Maire pour signer tous les actes correspondants.

c. Convention avec Etude et Chantiers

A reporter au prochain conseil.

d. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire à compter du 31/05/2017

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
17Z0018	25 rue des Rouges-Gorges	AD 254	267 m ²		X
17Z0019	22 rue de la Bruyère	AB 50	00 ha 03 a 33 ca		X
17z0020	10 rue des Aulnays	AC 91 AC 92	990 m ² 466 m ²		X
17Z0021	Le Champ de la Butte	AL 219 AL 161	4 000 m ² 695 m ²		X
17Z0022	Les Vallées	ZK 9p	894 m ²		X
17Z0023	10 rue de la Bruyère	AB 13	418 m ²		X

5. Ressources humaines :

a. Modification du tableau des effectifs : avancement de grade

Délibération 2017/07/08 :

Considérant l'application du décret n°2016-594 et n°2016-596 relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B et C de la fonction publique territoriale,

Le conseil municipal le 18 mai dernier a délibéré sur les avancements de grade au titre de l'année 2017.

Un nouveau décret, applicable au 1^{er} mai 2017, modifie les conditions d'accès au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, (nouveau grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe)

Considérant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2017 par ancienneté, il est proposé d'ajouter les avancements suivants :

- trois postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet modifiés par trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28h00/sem.) modifié par un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (28h00/sem.),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour :

- **Accepte les changements de grade, mentionnés ci-dessus,**
- **Valide le tableau des effectifs ci-dessous,**

b. Recrutement pour accroissement d'activités

Délibération 2017/07/09 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié par le décret n°2015-1912 du 19/12/2015, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

M. le Maire expose à l'Assemblée les besoins de personnel pour assurer la continuité des services et pour accroissement temporaire d'activité :

a) Au service animation, pour assurer la mission de coordination, référent temps d'activité périscolaires, compléter les missions d'un agent du service ayant demandé un temps partiel à 50%, mise à disposition à la communauté de communes pour la direction de centre aéré, De plus, au regard de la modification de mise en place des TAP, d'une réflexion du rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2018 et de la prise de compétences de l'enfance et jeunesse par la communauté de communes, la commune se donne cette année pour une réflexion sur le statut à venir du service animation communal.

Il est proposé de recruter un adjoint d'animation à temps complet. Temps de travail annualisé sur toute la période du contrat du 01/09/2017 au 31/08/2018. Rémunération sur la base d'adjoint animation, 5^{ème} échelon indice brut 352.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix contre (Arnaud GOYE, Nadège TERREAU, Gladys TORTAY, Ludovic LEGENDRE, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON, Joëlle BRUNET, Manuela PIOU, Mickaël BEURY, Caroline BATTEAU-LEVEAU, Marc GABAY), 9 voix pour, et 3 absentions (Pascal MAZE, Jean-Luc CHAMBRIER, Karine LEBATTEUX) :

Décide de ne pas recruter.

b) le 20/10/2016, le conseil municipal a délibéré pour le recrutement d'une personne contractuelle au service ressources humaines. Faute de candidat ayant les connaissances suffisantes sur le statut et les carrières, le recrutement n'a eu lieu que le 15 mai 2017. Un contrat a été signé jusqu'au 15 septembre à raison de 28h00 par semaine.

Au regard de la charge de travail, il est proposé le renouvellement du contrat pour une durée de 3 mois soit du 15/09 au 31/12/2017.

Rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe indice brut 340.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour approuve le recrutement d'un agent contractuel pour un besoin occasionnel comme indiqué ci-dessus.

6. Communauté de communes du Val de Sarthe :

a. Adhésion de la commune de Cérans-Foulletourte à la Communauté de communes du Val de Sarthe

Délibération 2017/07/10 :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 30 mars 2017, validant l'entrée de la Commune de Cérans-Foulletourte au sein de son périmètre à compter du 1er janvier 2018.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal, décide par 15 voix pour et 8 abstentions (Christophe VAUMORON, Joëlle BRUNET, Manuela PIOU, Pascal MAZE, Jean-Luc CHAMBRIER, Arnaud GOYE, Gladys TORTAY, Caroline BATTEUX-LEVEAU) :

- **D'accepter l'adhésion de la Commune de Cérans-Foulletourte à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1er janvier 2018.**
- **D'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour le l'extension de son périmètre.**
- **De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.**

b. Dossier en cours

Résumé de chaque élu sur les dossiers en cours des différentes commissions.

7. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 et 27 juin 2017

PV du 13 juin 2017

Procès-verbal approuvé par 22 voix pour et une abstention (Nicola ALLAIN)

PV du 27 juin 2017

Procès-verbal approuvé par 21 voix pour et deux abstentions (Nicola ALLAIN, Jean-Luc HUVELINE)

8. Divers